

RAPPORT N° 04/3-54
au Conseil Municipal

OBJET

**PARTENARIAT AVEC LA DRAC
POUR LA REALISATION DE PLAFONDS CREOLES
ET POSE DE MARBRE DANS L'ANCIEN HOTEL DE VILLE**

Dans le cadre de la continuité de la restauration de l'ancien Hôtel de Ville, il est proposé un partenariat avec la DRAC en vue de la réalisation de plafonds créoles avec une prise en compte des problèmes acoustiques et la pose de marbre, sol d'origine plus approprié dans un bâtiment classé.

Le coût de l'opération estimé à 320 000,00 € TTC peut être subventionné par l'Etat à hauteur de 80 % du montant hors taxes.

Le plan de financement ci-après est proposé :

Opération	Répartition financière	
	Etat (80 %)	Commune (20 %)
Réhabilitation de plafonds créoles et pose de marbre <u>Coût</u> = 320 000,00 € TTC	256 000,00 €	64 000,00 €

Je vous demande donc d'approuver ce partenariat, ainsi que le plan de financement, et de m'autoriser à solliciter la participation attendue de l'Etat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 04/3-54
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 18 juin 2004

OBJET

**PARTENARIAT AVEC LA DRAC
POUR LA REALISATION DE PLAFONDS CREOLES
ET POSE DE MARBRE DANS L'ANCIEN HOTEL DE VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/3-54 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Madame Patricia SALIMINA, 10^{ème} Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaires Culturelles / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le partenariat avec la pour la réhabilitation de l'anien Hôtel de Ville (réalisation de plafonds créoles et pose de marbre).


ARTICLE 2

Approuve le plan de financement proposé, tel qu'il figure au texte du Rapport.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter la participation attendue de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 25 JUN 2004

 **LE DEPUTE-MAIRE**
René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA